

ARRETE DU MAIRE n°2024-84

Portant occupation du domaine public - Grenette de la place de l'Eglise- Théâtre Guignols.

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la demande déposée par M SENECA Jessy, représentant le théâtre les Guignols, en date du 18/07/2024 pour la tenue d'un spectacle sous la grenette, Place de l'Eglise, sur la parcelle cadastrée AC-0125 à Mont-Saxonnex ;

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : M SENECA Jessy est autorisé à occuper la grenette de la place de la mairie, située sur la parcelle cadastrée AC -0125 afin de faire un spectacle de marionnettes.

ARTICLE 2 : Cette occupation est autorisée pour le jeudi 1^{er} août 2024 de 14h à 20h30.

ARTICLE 3 : L'emplacement sera mis à disposition moyennant une redevance de 22€.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX.

Fait à Mont-Saxonnex, le 23 août 2024.



Frédéric CAUL-FUTY,

Maire de Mont-Saxonnex